



... au bénéfice des enfants de 2.5 ans à 8 ans et des adultes qui les entourent...

Objet : La Communauté « Décolâge ! » : rechercher ensemble des alternatives durables au maintien et au redoublement

Madame,
Monsieur,

Il y a exactement un an, je vous invitais par la même voie de circulaire à participer aux séances d'information sur le lancement de la Communauté « Décolâge ! ». Vous aviez été près de mille à venir vous informer, et depuis un an, plus de 240 écoles et 50 centres PMS se sont engagés dans cette nouvelle dynamique.

La Communauté « Décolâge ! » partage comme objectif commun la lutte contre l'échec scolaire en développant des pratiques alternatives qui se substituent de manière crédible au maintien ou au redoublement.

Le non redoublement est une vision d'avenir qui fait évoluer notre système éducatif. Cette vision ne se décrète pas. Elle s'insuffle, se propage et se construit dans le concret, avec les acteurs de terrain ! Chacun, à son niveau, et en collaboration avec les autres, pourra exploiter davantage son potentiel d'action au profit du métier qu'il pratique au quotidien.

Pour éviter que le redoublement soit la solution du 30 juin, le constat d'impuissance lorsqu'il n'y a plus rien à faire, il faut que le problème soit repéré, diagnostiqué, traité par des approches différenciées, durant l'année scolaire. A cet effet, les enseignants ont besoin d'un cadre de travail.

C'est ce cadre que nous voulons concrétiser en mobilisant, à travers la Communauté « Décolâge ! », l'ensemble des acteurs qui d'une manière ou d'une autre, à un moment ou à un autre interviennent dans le système éducatif.

Même si la Communauté « Décolâge ! » fait ses premiers pas depuis la rentrée scolaire, elle a derrière elle une période de gestation qui pose ses fondements.

Lorsque j'ai pris mes fonctions comme Ministre de l'enseignement obligatoire en septembre 2009, je savais que le redoublement était une problématique à laquelle je devrais m'attaquer résolument, mais avec nuance et subtilité, tant cette pratique pédagogique est ancrée dans notre système scolaire, et même dans notre culture.

Les Indicateurs de l'enseignement signalaient en 2009 un taux de maintien de 5% en 3^e maternelle, avant même l'âge de la scolarité obligatoire, et surtout, un risque très important pour ces enfants qui démarrent déjà leur scolarité avec une année de retard, de doubler encore une fois avant la fin de la 4^e primaire.

Une question se posait : fallait-il interdire, purement et simplement, le maintien en 3^e maternelle ?

Avant toute action ou décision, il fallait bien analyser le phénomène. J'ai donc demandé que soient subventionnées des recherches sur le maintien en maternelle.

La recherche menée par l'équipe de Madame Lafontaine à l'ULg a eu le très grand intérêt de montrer que toute décision de maintien est prise, aux yeux des acteurs de terrain, pour de « bonnes raisons », alors que les scientifiques ont bien démontré qu'une décision de maintien n'était en général pas efficace, et même souvent négative pour l'estime de soi de l'enfant.

Il y a donc un travail très important à faire pour aider les équipes éducatives à modifier leur regard sur le redoublement et surtout sur l'élève que l'on envisage de maintenir ou faire doubler.

La recherche-action menée par l'équipe de Madame Kahn à l'ULB a eu le grand mérite d'ouvrir des pistes d'actions, mais surtout, nous a tous conduits à changer complètement de perspective : leur travail a démontré qu'il fallait aider les enseignants à faire évoluer leurs pratiques pédagogiques afin de changer le regard qu'ils posent sur l'élève en difficulté et qu'il était donc nécessaire de les outiller davantage pour qu'ils puissent affiner leur observation des apprenants et préciser leurs interventions pédagogiques.

Mais soutenir les enseignants dans leur métier ne peut ni être décidé par la Ministre seule, ni se décréter. Il faut mobiliser tous les acteurs de notre système scolaire, autour d'une responsabilité collective et dans une démarche collaborative.

C'est donc avec le Service du pilotage du système éducatif et les équipes de recherche de l'ULB et l'ULg, avec le Service général de l'Inspection, avec l'Institut de formation en cours de carrière, mais également avec les coordinateurs pédagogiques des réseaux, que l'on travaille.

Les équipes éducatives et les centres PMS ont participé activement et en grand nombre à la formation de l'IFC. De nombreuses ressources leur sont proposées, dont on peut prendre connaissance sur le site enseignement.be/decolage. Le « Coopère ! » (comité opérationnel composé des représentants de l'Inspection, de l'IFC, des coordinateurs pédagogiques des réseaux, du Service du pilotage et de mon Cabinet) et le « Copilote ! » (comité de pilotage composé des mêmes représentants auxquels s'ajoutent les représentants des syndicats, des associations de parents, de la Fondation Roi Baudouin et des Cabinets des Vices-premiers Ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles) accompagnent étroitement le développement de toutes ces ressources.

Mais la Communauté « Décolâge ! » doit encore grandir. Et cette fois, c'est sur la base de l'expérience – encore neuve mais bien réelle – des actions menées, mais aussi des témoignages des acteurs concernés, que je vous propose de venir vous informer afin de vous permettre de décider en équipe si vous souhaitez rejoindre la Communauté « Décolâge ! ».

Marie-Dominique Simonet

Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

« 15 jours pour informer » : pourquoi, pour qui, quand et où ?

Pourquoi ?

- Faire connaître les ressources de la Communauté « Décolâge ! », sa dynamique, et ses objectifs et convaincre de nouveaux acteurs scolaires de la rejoindre;
- Témoigner collectivement sur les actions mises en œuvre : nous sommes tous responsables et partenaires, au bénéfice des enfants ;

Pour qui ?

- les directeurs des écoles fondamentales ;
- un ou deux enseignants par implantation (maternel et/ou primaire) ;
- le directeur et/ou un agent par Centre PMS ;
- les conseillers pédagogiques des réseaux pour l'enseignement fondamental ;
- les membres du Service général de l'inspection ;
- deux ou trois membres du personnel des catégories pédagogiques des Hautes Ecoles (directeurs, coordinateurs pédagogiques et/ou professeurs des départements préscolaire et primaire) ;
- des formateurs de l'IFC.
-

Quand et où ?

1. Lundi 11 mars 8h30-12h: Namur (Haute Ecole de Namur)
2. Jeudi 14 mars 8h30-12h: Mons (Université de Mons)
3. Vendredi 15 mars 8h30-12h : Han-sur-Lesse (Domaine des Masures)
4. Jeudi 21 mars 8h30-12h: Liège (Haute Ecole de la Province de Liège)
5. Samedi 23 mars 9h-12h30: Bruxelles (Haute Ecole de la Ville de Bruxelles)

Quels seront les intervenants ?

- les membres d'équipes de recherche de l'ULB et de l'ULg qui présenteront les résultats de leurs travaux menés pour comprendre maintiens et redoublements ainsi que des pistes pour agir ;
- des conseillers pédagogiques, des directeurs d'établissement, des enseignants, des agents de centres PMS qui témoigneront de leur expérience et des dispositifs mis en œuvre pour soutenir les enseignants dans la recherche d'alternatives au redoublement ;
- la fonctionnaire dirigeante de l'Institut de la Formation en cours de Carrière, Madame HICTER, qui présentera le dispositif de formation imaginé pour encourager la diversité et renforcer la cohérence des pratiques entre acteurs ;
- un membre du Cabinet de la Ministre Marie-Dominique Simonet pour présenter le projet, son enjeu, ses dimensions ;

Comment s'inscrire ?

Dès à présent, le formulaire d'inscription individuelle est en ligne sur le site

www.decolage.be

Pour vous accueillir et organiser au mieux les séances d'information, les inscriptions seront clôturées le 01/03/2013. Ne tardez pas...